



Souscription assurance garantie moteur véhicule par telephone

Par **zanobruno**, le **16/11/2011** à **18:18**

Bonjour,

j'ai mis en vente mon véhicule sur le site de "la centrale".

Pour pouvoir le vendre rapidement, un conseillé clientèle m'a suggéré de prendre une garantie moteur.

J'ai donc souscrit une garantie de 6 mois, que j'ai réglé par carte bancaire.

Quand j'ai reçu celle ci par courrier, plusieurs choses ne correspondaient plus à mes attentes,

- prise en charge à 50% pour un véhicule de plus de 75000kms
- plafond des avaries de 1000€ pour une souscription de 6 mois,
- mes amortisseurs ne sont pas pris en charge (hydraulique Citroen)

Et bien sur, rien de tel ne m'a été expliqué par téléphone.

J'ai donc demandé un remboursement en accusé de réception le jour de la réception de mon courrier, mais en retour de courrier, me disent:

" nous vous rappelons à cet égard, que la garantie prenant effet immédiatement lors du paiement, vous n'êtes pas susceptible de bénéficier de quelconque, faculté de renonciation confère article L112-2-1 II 3e du code des assurances"

Comment puis je régler ce problème ?

Merci d'avance pour vos réponses.